



ARRETE 2025/03 Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Mise à disposition du public

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 et suivants et R.153-15 ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 et suivants ;
Vu le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération en date du 08/07/2024 précisant les modalités de la mise à disposition du public ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La mise à disposition du dossier au public, telle que prévue dans la délibération du 08/07/2024, se déroulera **du lundi 3 mars 2025 au jeudi 3 avril 2025**, pour une durée de 31 jours consécutifs.

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

Fait à Lauterbourg, le 4 février 2025

Le Maire,

Joseph SAUM

